

Séance ordinaire du 2 mars 2012**ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2012.
- 1.3 Adoption du règlement 442-2012 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les employés de la municipalité de Lac-Simon.
- 1.4 Adoption du règlement 445-2012 relatif à l'application du code d'éthique et de déontologie pour les employés de la municipalité de Lac-Simon.
- 1.5 Avis de motion du règlement 441-2012 relatif aux nuisances, à la qualité de l'environnement aux fins de prévenir la contamination des lacs Simon et Barrière, à l'accès au quai public et imposant des nouvelles normes et tarifs pour la descente des embarcations.
- 1.6 Remplacement du maire suppléant.
- 1.7 Priorités de la municipalité de Lac-Simon pour la sécurité routière ou publique.
- 1.8 Règlement à l'amiable du matricule 05-0036.
- 1.9 Rapport des comités.
- 1.10 Présentation des états financiers le 30 mars 2012.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

- 2.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de février 2012.
- 2.2 Ventes pour taxes – approbation de la liste des immeubles sur laquelle des taxes foncières et autres impositions sont dues et autorisation à mettre en vente pour taxes certains de ces immeubles.
- 2.3 Vente pour taxes – autorisation à enchérir.
- 2.4 Radiation de comptes fonciers.
- 2.5 Nomination d'une société de courtage en assurances et rentes collectives.
- 2.6 Réclamation pour le remplacement d'une chaloupe.
- 2.7 Autoriser monsieur Jacques Maillé, directeur général à assister au congrès de l'ADMQ à Québec du 6 au 8 juin 2012.

3. INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

- 3.1 Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des incendies par intérim.
- 3.2 Refinancement du règlement d'emprunt numéro 359-2002 – auto pompe PR4.
- 3.3 Autoriser le directeur du service des incendies par intérim à préparer un appel d'offres pour l'acquisition d'un véhicule de mesures d'urgence, de désincarcération et de premiers répondants.
- 3.4 Non-renouvellement du contrat de monsieur Jacques Bélanger.
- 3.5 Autorisation des pompiers à participer à la compétition des pompiers.

4. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 4.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du directeur en bâtiment-environnement et urbanisme.
- 5.2 Demande de dérogation mineure numéro 81 concernant la propriété au 1416 chemin Tour-du-Lac, Lac-Simon.
- 5.3 Demande de dérogation mineure numéro 82 concernant la propriété au 411, chemin Caron, Lac-Simon.
- 5.4 Demande de dérogation mineure numéro 83 concernant la propriété au 111, rue Eusèbe, Lac-Simon.
- 5.5 Demande de dérogation mineure numéro 84 concernant la propriété au 123, chemin de la Presqu'île, Lac-Simon.
- 5.6 Demande de dérogation mineure numéro 85 concernant la propriété au 1690, chemin Tour-du-Lac, Lac-Simon.
- 5.7 Demande de dérogation mineure numéro 86 concernant la propriété au 1192, Île Canard Blanc, Lac-Simon.
- 5.8 Demande de dérogation mineure numéro 87 concernant la propriété au 1098, chemin Tour-du-Lac, Lac-Simon.
- 5.9 Demande de dérogation mineure numéro 88 concernant la propriété au 103, chemin de l'Indien, Lac-Simon.
- 5.10 Demande de dérogation mineure numéro 89 concernant la propriété au 599, chemin Tour-du-Lac, Lac-Simon.
- 5.11 Demande de dérogation mineure numéro 90 concernant la propriété au 490, chemin Sabourin, Lac-Simon.
- 5.12 Autorisation accordée à Madame Nathalie Gamet afin de lui permettre d'appliquer les règlements en vigueur.

- 5.13 Autorisation du directeur général à siéger au comité environnement de la MRC Papineau.

6. COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- 6.1 Entente avec la station d'essence Ultramar à Chénéville.
- 6.2 Autoriser la création d'un bassin d'employés occasionnels.
- 6.3 Nomination d'un représentant au sein de Tricentris.

7. LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

- 7.1 Renouvellement d'adhésion – membre 2012-2013 – Loisirs Sports Outaouais.
- 7.2 Offre de caravane d'analyse d'eau pour l'été 2012.
- 7.3 Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec édition 2012 – autorisation à signer.
- 7.4 Autorisation pour obtenir les permis requis pour l'activité de la Fête nationale du Québec.
- 7.5 Autorisation de l'édition du « Napperon des festivals et événements » 2012.
- 7.6 Financement d'activités Tour du lac Simon BMR et soirée des bénévoles.
- 7.7 Autorisation de tenir l'évènement des feux d'artifice.

8. CORRESPONDANCE

- 8.1 Révision de classement de la protection en incendie pour la municipalité de Lac-Simon.
- 8.2 Réponse à la demande de réduction de vitesse et ajout d'une traverse pour piétons devant le quai public – chemin Tour-du-Lac.
- 8.3 Programme climat municipalité – offre de services professionnels.
- 8.4 Demande de dons – pour la création d'un OSBL en Coop Santé.
- 8.5 Étude sur la production d'un portrait des communautés.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL**1**

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **2 mars 2012 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

	Gilles Robillard	Robert Johnson
Louise Houle Richard	Pierre Paquin	Lise Villeneuve

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gaston A. Tremblay.

Monsieur Jacques Maillé, directeur général est aussi présent.

Monsieur Paul Malouf, conseiller a motivé son absence.

Environ 30 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE**1.1**

56-03-2012

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée**1.2**

57-03-2012

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2012.

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2012 soit adopté par les membres du conseil.

Adoptée**1.3**

58-03-2012

Adoption du règlement 442-2012 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les employés de la municipalité de Lac-Simon.

Madame la conseillère, Lise Villeneuve demande la dispense de lecture du règlement étant donné que la copie du règlement a été remise à chaque conseiller.

RÈGLEMENT NUMÉRO 442-2012

Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la municipalité de Lac-Simon.

- CONSIDÉRANT** que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;
- CONSIDÉRANT** que la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement;
- CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;
- CONSIDÉRANT** que l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 3 février 2012, ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue les 16, 17 et 29 février 2012;
- CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 12 de ladite loi un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 29 février 2012,
- CONSIDÉRANT** que le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de sa municipalité;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été déposé à la séance du conseil du 6 janvier 2012;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 442-2012 EST ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON ET QU'IL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objectif d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la municipalité, lequel, notamment énonce les valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

ARTICLE 3 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Le code d'éthique et de déontologie pour les employés de la municipalité de Lac-Simon est joint en annexe A.

ARTICLE 4 PRISE DE CONNAISSANCE DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Un exemplaire du code d'éthique et de déontologie sera remis à chaque employé de la municipalité.

ARTICLE 5 ABROGATION

Le règlement abrogera et remplacera tout règlement résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le code.

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

GASTON A. TREMBLAY, M.D. FRCPC
Maire

JACQUES MAILLÉ
Directeur général

AVIS DE MOTION:	6 janvier 2012
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT :	3 février 2012
AVIS DE PUBLICATION :	29 février 2012
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	2 mars 2012
RÉSOLUTION :	58-03-2012

Adoptée

c.c. Ministère des Affaires municipales et des Régions

1.4

59-03-2012

Adoption du règlement 445-2012 relatif à l'application du code d'éthique et de déontologie pour les employés de la municipalité de Lac-Simon.

RÈGLEMENT NUMÉRO 445-2012

Règlement relatif à l'application du code d'éthique et de déontologie des employés.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 442-2012 relatif au code d'éthique et de déontologie de la municipalité de Lac-Simon;

- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de préciser le rôle du directeur général relativement à l'application de ce Code;
- CONSIDÉRANT** que le directeur général est le fonctionnaire principal de la municipalité;
- CONSIDÉRANT** que le directeur général a autorité sur tous les autres employés de la municipalité;
- CONSIDÉRANT** qu'il peut suspendre temporairement un employé de ses fonctions en vertu du règlement numéro 444-2012;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été déposé à la séance du conseil du 3 février 2012;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

De mandater le directeur général pour assurer le respect du Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité, sous réserve de ce qui suit;

Plus particulièrement, **de mandater** le directeur général pour enquêter sur toute contravention potentielle au Code qui est portée à sa connaissance à la suite d'une plainte ou autrement;

Si son enquête l'amène à conclure qu'il y a effectivement eu contravention au Code, **d'autoriser** le directeur général, s'il le croit approprié, à imposer une réprimande verbale ou écrite à l'employé concerné;

De lui demander de faire rapport au conseil s'il juge qu'une sanction autre qu'une réprimande verbale ou écrite doit être imposée à l'employé, afin que le conseil décide de la suite des événements, sans préjudice au pouvoir du directeur général d'imposer temporairement une suspension, tel que prévu à l'article 113 L.C.V.

GASTON A. TREMBLAY, M.D. FRCPC
Maire

JACQUES MAILLÉ
Directeur général

AVIS DE MOTION:	3 février 2012
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	2 mars 2012
RÉSOLUTION # :	59-03-2012
AVIS DE PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR :	2 mars 2012

1.5**Avis de motion du règlement 441-2012 relatif aux nuisances, à la qualité de l'environnement aux fins de prévenir la contamination des lacs Simon et Barrière, à l'accès au quai public et imposant des nouvelles normes et tarifs pour la descente des embarcations.**

Madame la Conseillère Louise Houle Richard donne par la présente un avis de motion indiquant son intention de soumettre au conseil un règlement ayant pour but de remplacer le règlement 441-2012 relatif aux nuisances, à la qualité de l'environnement aux fins de prévenir la contamination des lacs Simon et Barrière, à l'accès au quai public et imposant des nouvelles normes et tarifs pour la descente des embarcations.

1.6

60-03-2012

Remplacement du maire suppléant.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent remplacer le maire suppléant tous les trois (3) mois;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement du poste vient à échéance;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon nomment monsieur Gilles Robillard à titre de maire suppléant à compter de ce jour, et ce, pour une période de trois (3) mois.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Gilles Robillard, conseiller

1.7**Priorités de la municipalité de Lac-Simon pour la sécurité routière ou publique.**

Monsieur le maire, Gaston A. Tremblay informe les citoyens que les priorités de la municipalité sont d'avoir :

- Une plus grande présence et visibilité de la SQ.
- Une zone de vitesse restreinte entre la plage municipale et la mairie et une surveillance plus étroite et stricte entre les mois de juin à septembre.
- Des visites plus fréquentes des agents de la SQ sur les lacs Simon et Barrière pour surveiller la vitesse, le bruit et la conformité des embarcations.

1.8

61-03-2012

Règlement à l'amiable du matricule 05-0036.

CONSIDÉRANT QU'une conférence de règlement à l'amiable a été tenue le 27 février 2012, la conférence présidée par un juge administratif du Québec;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le maire, Gaston A. Tremblay ou le maire suppléant, monsieur Gilles Robillard en

son absence et le directeur général, monsieur Jacques Maillé à signer une entente de règlement hors cours, transaction et quittance selon les termes et conditions convenus entre les parties.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Maître Sylvain Lefebvre, Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés

Matricule 05-0036

1.9

Rapport des comités.

Comité Urbanisme (CCU) – Madame Lise Villeneuve

La révision du plan d'urbanisme se poursuit. Le 9 février dernier, il y a eu une journée d'audits; une quinzaine de personnes y ont participé. Le compte rendu des audits est sur le site de la municipalité. Les membres du CCU se rencontreront le 15 mars pour vérifier le diagnostic du territoire préparé par notre firme d'urbanisme.

Comité Loisirs, culture et tourisme – Monsieur Gilles Robillard

Monsieur Gilles Robillard informe les citoyens présents que l'activité « Beach Party » 2012 a été une grande réussite. Environ 200 personnes étaient présentes lors des feux d'artifice. Il remercie les personnes qui ont aidé à organiser l'activité.

Communications – Monsieur Robert Johnson

Plusieurs liens ont été ajoutés sur le site de la municipalité. Je vous encourage à l'utiliser pour être au courant de tout ce qui se passe à la municipalité. Le site continuera à évoluer au cours des prochains mois.

Réfection des berges – Monsieur Robert Johnson

Cette année, nous serons plus agressifs afin que les riverains végétalisent leur bande riveraine. Des sanctions seront données au récalcitrant. Dès avril, nous annoncerons nos objectifs et planifierons nos actions.

1.10

Présentation des états financiers le 30 mars 2012.

Monsieur le maire, Gaston A. Tremblay informe les citoyens qu'il y aura une séance extraordinaire le vendredi 30 mars 2012 à 20 h dans laquelle un représentant de la firme Marcil Lavallée sera ici présent pour présenter les états financiers de l'exercice 2011.

2.

DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1

62-03-2012

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de février 2012.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de février 2012;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois de février totalisant la somme de **180 609,78 \$** portant les numéros de chèques **6734 à 6832** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **14 315,36 \$** soit adoptée.
Pour un montant total de **194 925,14 \$**

Adoptée

c.c. Trésorerie

2.2

63-03-2012

Ventes pour taxes – approbation de la liste des immeubles sur laquelle des taxes foncières et autres impositions sont dues et autorisation à mettre en vente pour taxes certains de ces immeubles.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a déposé au conseil un état des dossiers 2008, 2009 et 2010 lequel état est daté du 29 février 2012 et ceci afin de satisfaire aux exigences de l'article 102.2 du code municipal de la province de Québec;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon acceptent cet état et mandatent le directeur général afin qu'il prenne les procédures requises aux fins de faire vendre dans le cadre de la vente pour taxes par la municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau les immeubles apparaissant à cet état;

Adoptée

c.c. Trésorerie

MRC Papineau

2.3

64-03-2012

Vente pour taxes – autorisation à enchérir.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles de la municipalité feront l'objet de cette procédure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'autoriser le directeur général à enchérir et acquérir certains des immeubles soumis à cette procédure;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le directeur général à enchérir pour et au nom de la municipalité certains immeubles faisant l'objet de la procédure de « vente pour défaut de paiement de taxes » et autres dus laquelle sera tenue le 14 juin 2012 jusqu'à concurrence des montants de taxes et autres dues en capital intérêt et frais.

Adoptée

c.c. Trésorerie

MRC Papineau

2.4

65-03-2012

Radiation de comptes fonciers.

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont quitté les terrains de camping;

CONSIDÉRANT QUE les sommes dues sont négligeables par rapport aux procédures judiciaires à entreprendre pour les percevoir;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent la radiation de la somme en capital de deux-mille-six-cent-dix dollars et quatre-vingt-quinze cents (2 610,95 \$) telle que la liste déposée par le directeur général plus les intérêts y afférents.

Adoptée

c.c. Trésorerie

2.5

66-03-2012

Nomination d'une société de courtage en assurances et rentes collectives.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire nommer une Société de courtage afin de se prévaloir des économies sur le marché actuel en assurance collective;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retenir les services de la Société de courtage Groupe financier Major qui est spécialisée dans les régimes d'assurances collectives et dans les régimes de retraite collectifs pour les municipalités de l'Outaouais, et dont les bureaux sont situés sur le boul. Saint-Joseph à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire que le Groupe financier Major soit son courtier exclusif pour solliciter les soumissions auprès de différents assureurs;

CONSIDÉRANT QUE la soumission devra générer des économies d'au moins 10 % par rapport à la tarification proposée par l'assureur SSQ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe financier Major sera rémunéré à commission par l'assureur lors de la prise d'effet du régime avec ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe financier Major souhaite être indemnisé dans l'éventualité ou après avoir effectué son travail d'appel d'offres et d'analyse, la Municipalité décidait de ne pas donner suite au projet. Ladite indemnité s'élèvera alors à mille dollars (1 000 \$) plus taxes applicables;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil autorisent le directeur général, Monsieur Jacques Maillé, à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat de service avec la société de courtage Groupe Financier Major et l'assureur;

Adoptée

c.c. Trésorerie

Groupe Financier Major

2.6

67-03-2012

Réclamation pour le remplacement d'une chaloupe.

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux ont ramassé une chaloupe par erreur lors de la collecte de gros rebuts sur l'île Canard Blanc en juillet 2011;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de la chaloupe ont déposé à la division des Petites Créances de la Cour du Québec une demande de dédommagement;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'assureur de la municipalité de payer la somme de milles dollars (1 000,00 \$) aux requérants;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon paient aux requérants la somme de mille dollars (1 000,00 \$) afin de régler le dossier;

QUE cette somme soit imputée au compte numéro 5513102100.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Madame Caroline Taillon et Stéphane Pilon

Monsieur Gérard Rodney, MMQ

2.7

68-03-2012

Autoriser monsieur Jacques Maillé, directeur général à assister au congrès de l'ADMQ à Québec du 6 au 8 juin 2012.

CONSIDÉRANT l'importance de la formation;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE le directeur général, monsieur Jacques Maillé soit autorisé à participer au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra à Québec du 6 au 8 juin 2012;

QUE les frais d'inscription au montant de quatre cent cinquante dollars (450,00) plus taxes ainsi que les frais de transports et d'hébergements soient remboursés;

QUE les deniers requis au paiement de ces frais soient pris à même les disponibilités des comptes budgétaires 02-13000310 « déplacement et hébergement » et 02-13000454 « formation et perfectionnement ».

Adoptée

c.c. Trésorerie

3.

INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

3.1

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des incendies par intérim.

Le rapport mensuel du directeur du service des incendies par intérim est déposé en copie aux membres du conseil. Monsieur le conseiller, Robert Johnson en fait la lecture.

3.2

69-03-2012

Refinancement du règlement d'emprunt numéro 359-2002 – auto pompe PR4.

CONSIDÉRANT QUE l'échéance de l'emprunt est le 11 mai 2012;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler cet emprunt pour une période de cinq (5) ans;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le directeur général, monsieur Jacques Maillé à demander deux soumissions pour le refinancement du solde de l'emprunt au montant de 85 400,00 \$ auprès d'institutions financières soient la Banque Nationale et la Caisse Populaire Desjardins de la Petite-Nation pour le règlement d'emprunt numéro 359-2002;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent monsieur le maire, Gaston A. Tremblay et le directeur général, monsieur Jacques Maillé, à signer tous les documents requis en vue du refinancement avec l'institution financière dont aura soumis l'offre la plus avantageuse pour la municipalité.

Adoptée

c.c. Trésorerie

3.3

70-03-2012

Autoriser le directeur du service des incendies par intérim à préparer un appel d'offres pour l'acquisition d'un véhicule de mesures d'urgence, de désincarcération et de premiers répondants.

CONSIDÉRANT QUE le véhicule est utilisé présentement pour la désincarcération et les premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE l'état du moteur a démontré certaines défaillances et entrainera à court terme un reconditionnement à neuf tel que mentionné au rapport de Inter-Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la carrosserie du camion est à refaire;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE le directeur du service des incendies par intérim soit autorisé à préparer un appel d'offres par crédit-bail pour l'acquisition d'un véhicule de mesures d'urgence de désincarcération et des premiers répondants.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service des incendies par intérim

3.4

71-03-2012

Non-renouvellement du contrat de monsieur Jacques Bélanger.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Bélanger a un contrat déterminé avec la municipalité de Lac-Simon qui se terminera le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE selon les termes du contrat la municipalité de Lac-Simon a informé la municipalité de Chénéville douze (12) mois avant l'expiration du terme initial qu'elle mettrait fin au contrat de monsieur Jacques Bélanger;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon mettent fin à compter du 31 décembre 2012 au contrat de monsieur Jacques Bélanger.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Jacques Bélanger

Municipalité de Chénéville

72-03-2012

3.5**Autorisation des pompiers à participer à la compétition des pompiers.**

CONSIDÉRANT QU'annuellement les pompiers participent à la compétition provinciale;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon mettent à la disposition des pompiers un montant jusqu'à mille cinq cents dollars (1 500,00 \$) afin de permettre à ceux qui le désirent de participer à la compétition provinciale des pompiers qui aura lieu les 29, 30 juin et le 1^{er} juillet 2012 à la municipalité de St-André-Avellin.

QUE les pompiers puissent utiliser les véhicules nécessaires ainsi que les équipements de la municipalité dans le cadre de cette compétition.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service des incendies par intérim

4.**TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES****4.1**

Aucun point à l'ordre du jour.

5.**URBANISME ET ENVIRONNEMENT****5.1****Dépôt du rapport mensuel du directeur en bâtiment-environnement et urbanisme.**

Le rapport mensuel du directeur a été déposé aux membres du conseil.
Madame la conseillère Lise Villeneuve en fait la lecture.

5.2

73-03-2012

Demande de dérogation mineure numéro 81 concernant la propriété au 1416 chemin Tour-du-Lac, Lac-Simon.

Consultation publique, sur cette demande, monsieur le maire, Gaston A. Tremblay demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a soumis de commentaires lors de cette séance;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 81 concernant la propriété située au 1416, chemin Tour-du-Lac, selon la recommandation du CCU.

Adoptée

c.c. Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme
Propriétaire du 1416, chemin Tour-du-Lac.

5.3

74-03-2012

Demande de dérogation mineure numéro 82 concernant la propriété au 411, chemin Caron, Lac-Simon.

Consultation publique, sur cette demande, monsieur le maire, Gaston A. Tremblay demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a soumis de commentaires lors de cette séance;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 82 concernant la propriété située au 411, chemin Caron, selon la recommandation du CCU.

Adoptée

c.c. Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme
Propriétaire du 411, chemin Caron

5.4

75-03-2012

Demande de dérogation mineure numéro 83 concernant la propriété au 111, rue Eusèbe, Lac-Simon.

Consultation publique, sur cette demande, monsieur le maire, Gaston A. Tremblay demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a soumis de commentaires lors de cette séance;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 83 concernant la propriété située au 111, rue Eusèbe, selon la recommandation du CCU.

Adoptée

c.c. Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme
Propriétaire du 111, rue Eusèbe

5.5

76-03-2012

Demande de dérogation mineure numéro 84 concernant la propriété au 123, chemin de la Presqu'île, Lac-Simon.

Consultation publique, sur cette demande, monsieur le maire, Gaston A. Tremblay demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a soumis de commentaires lors de cette séance;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 84 concernant la propriété située au 123, chemin de la Presqu'île, selon la recommandation du CCU.

Adoptée

c.c. Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme
Propriétaire du 123, chemin de la Presqu'île

5.6

77-03-2012

Demande de dérogation mineure numéro 85 concernant la propriété au 1690, chemin Tour-du-Lac, Lac-Simon.

Consultation publique, sur cette demande, monsieur le maire, Gaston A. Tremblay demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a soumis de commentaires lors de cette séance;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 85 concernant la propriété située au 1690, chemin Tour-du-Lac, selon la recommandation du CCU.

Adoptée

c.c. Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme
Propriétaire du 1690, chemin Tour-du-Lac

5.7

78-03-2012

Demande de dérogation mineure numéro 86 concernant la propriété au 1192, Île Canard Blanc, Lac-Simon.

Consultation publique, sur cette demande, monsieur le maire, Gaston A. Tremblay demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a soumis de commentaires lors de cette séance;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 86 concernant la propriété située au 1192, Île Canard Blanc, selon la recommandation du CCU.

Adoptée

c.c. Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme
Propriétaire du 1192, Île Canard Blanc

5.8

79-03-2012

Demande de dérogation mineure numéro 87 concernant la propriété au 1098, chemin Tour-du-Lac, Lac-Simon.

Consultation publique, sur cette demande, monsieur le maire, Gaston A. Tremblay demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a soumis de commentaires lors de cette séance;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 87 concernant la propriété située au 1098, chemin Tour-du-Lac, selon la recommandation du CCU.

Adoptée

c.c. Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme
Propriétaire du 1098, chemin Tour-du-Lac

5.9

80-03-2012

Demande de dérogation mineure numéro 88 concernant la propriété au 103, chemin de l'Indien, Lac-Simon.

Consultation publique, sur cette demande, monsieur le maire, Gaston A. Tremblay demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a soumis de commentaires lors de cette séance;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 88 concernant la propriété située au 103, chemin de l'Indien, selon la recommandation du CCU.

Adoptée

c.c. Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme
Propriétaire du 103, chemin de l'Indien

5.10

81-03-2012

Demande de dérogation mineure numéro 89 concernant la propriété au 599, chemin Tour-du-Lac, Lac-Simon.

Consultation publique, sur cette demande, monsieur le maire, Gaston A. Tremblay demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a soumis de commentaires lors de cette séance;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 89 concernant la propriété située au 599, chemin Tour-du-Lac, selon la recommandation du CCU.

Adoptée

c.c. Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme
Propriétaire du 599, chemin Tour-du-Lac

5.11

82-03-2012

Demande de dérogation mineure numéro 90 concernant la propriété au 490, chemin Sabourin, Lac-Simon.

Consultation publique, sur cette demande, monsieur le maire, Gaston A. Tremblay demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a soumis de commentaires lors de cette séance;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 90 concernant la propriété située au 490, chemin Sabourin, selon la recommandation du CCU.

Adoptée

c.c. Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme
Propriétaire du 490, chemin Sabourin

5.12

83-03-2012

Autorisation accordée à Madame Nathalie Gamet afin de lui permettre d'appliquer les règlements en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Gamet sera nommée temporairement au poste d'adjointe au directeur en bâtiment-environnement et urbanisme du 16 avril au 14 septembre 2012;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon acceptent la recommandation du directeur général à l'effet d'autoriser, madame Nathalie Gamet, occupant le poste d'adjointe au directeur en bâtiment-environnement et urbanisme à appliquer les règlements en vigueur à la municipalité de Lac-Simon.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

Madame Nathalie Gamet, adjointe au directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

84-03-2012

5.13

Autorisation du directeur général à siéger au comité environnement de la MRC Papineau.

CONSIDÉRANT QUE la MRC Papineau demande que deux directeurs généraux siègent au comité environnement de la MRC Papineau;

CONSIDÉRANT QUE lors de la table des directeurs généraux tenue le 14 février dernier les directeurs ont mandaté monsieur Jacques Maillé, directeur général de la municipalité de Lac-Simon pour siéger audit comité;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent monsieur Jacques Maillé à siéger au comité environnement de la MRC Papineau.

Adoptée

c.c. Monsieur Ghislain Ménard, directeur général de la MRC Papineau

6.

COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

6.1

85-03-2012

Entente avec la station d'essence Ultramar à Chénéville.

CONSIDÉRANT QU'il est important de réduire les coûts du diesel;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une négociation avec la station d'essence Ultramar à Chénéville il a été convenu d'un rabais de 0,02 \$ du litre sur celui affiché à la pompe;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le maire, monsieur Gaston A. Tremblay et le directeur général, monsieur Jacques Maillé à signer une entente avec monsieur Michel Lalonde, propriétaire de la station Ultramar à Chénéville

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Michel Lalonde, Ultramar

6.2**86-03-2012****Autoriser la création d'un bassin d'employés occasionnels.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'avoir des conducteurs (trices) occasionnels pour le transport de la collecte des ordures et de matières recyclables ainsi que de préposé (e) de la collecte des ordures et de matières recyclables;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le directeur général à créer un bassin d'employés occasionnels et au besoin pour le transport de la collecte des ordures et des matières recyclables;

QUE le taux horaire pour un conducteur (trice) soient de 14,00 \$ l'heure et le taux horaire pour le préposé (e) de 13,00 \$ l'heure.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Julien Boivin, directeur de la collecte des ordures et des matières recyclables.

Municipalité de Chénéville

Municipalité de Duhamel

Municipalité de Montpellier

6.3**87-03-2012****Nomination d'un représentant au sein de Tricentris.**

CONSIDÉRANT l'intérêt par la municipalité de Lac-Simon de s'assurer d'une intervention efficace en matière de gestion intégrée des déchets dont le dossier de collecte sélective, de tri et de mise en marché des matières recyclables;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de Lac-Simon de mettre en commun un centre de tri régional avec les corporations municipales environnantes;

CONSIDÉRANT le besoin de déléguer un représentant élu de la municipalité de Lac-Simon au sein de Tricentris, centre de tri;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

Il est résolu unanimement;

QUE la municipalité de Lac-Simon désigne monsieur Gaston A. Tremblay à titre de représentant de la municipalité et s'il y a lieu, de membre du conseil d'administration de Tricentris, centre de tri.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Madame Sophie Poncelet, Tricentris

7.**LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE****7.1****88-03-2012****Renouvellement d'adhésion – membre 2012-2013 – Loisirs Sports Outaouais.**

CONSIDÉRANT que la municipalité croit opportun d'adhérer à cet organisme;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon renouvellent son adhésion au montant de cent vingt-trois dollars et deux cents (123,02 \$) incluant les taxes.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Loisirs Sports Outaouais

7.2

Offre de caravane d'analyse d'eau pour l'été 2012.

Comme par les années passées Géostar inc. offre à la municipalité d'accueillir le laboratoire Notreau. Cet évènement a pour but de sensibiliser la population sur la qualité de l'eau qu'il boive. Cet évènement aura lieu le samedi matin 21 juillet 2012 au 849, chemin Tour-du-Lac à l'hôtel de ville.

La liste de prix est la suivante :

	<u>Paramètres analysés</u>	<u>Prix Caravane</u>
Test de Base (Potabilité)	Coliformes totaux, Coliformes fécaux, Bactérie atypique	30,00 \$ (Taxes incluses)
Test Avancé (Potabilité + Ions en solution)	Coliformes totaux, Coliformes fécaux, Alcalinité, Conductivité, pH, Fer, Manganèse, Turbidité et Dureté totale.	75,00 \$ (Taxes incluses)
Cyanobactérie	Dénombrement des cyanobactéries (Algues Bleus) dans un délai de 48 heures	85,00 \$ (Taxes incluses)
Algues Didymo	Dénombrement des Algues Didymo dans un délai de 48 heures	85,00 \$ (Taxes incluses)
Bactérie du Fer	Bactérie du fer (Ocre Ferreux)	\$205,00 (Taxes incluses)

Le laboratoire est accrédité par le Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs depuis septembre 2006.

7.3

89-03-2012

Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec édition 2012 – autorisation à signer.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Simon organise des célébrations à l'occasion de la Fête nationale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de présenter une demande d'assistance financière;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent monsieur Mario Legault, à présenter pour et au nom de la municipalité une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et des Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2012.

Adoptée

c.c. Mouvement national des Québécoises et Québécois
Monsieur Mario Legault, municipalité de Chénéville

90-03-2012

7.4

Autorisation pour obtenir les permis requis pour l'activité de la Fête nationale du Québec.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Simon organise sur son territoire en collaboration avec les municipalités de Chénéville et de Duhamel la St-Jean-Baptiste;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent monsieur Mario Legault, à demander les permis nécessaires pour la St-Jean Baptiste;

QUE le budget d'investissement pour l'activité de la St-Jean-Baptiste n'excède pas mille cinq cents dollars (1 500,00 \$) pour la municipalité de Lac-Simon tel que proposé par l'organisateur de l'activité.

Adoptée

c.c. Monsieur Mario Legault, municipalité de Chénéville

91-03-2012

7.5

Autorisation de l'édition du « Napperon des festivals et évènements » 2012.

CONSIDÉRANT QU'il est important de promouvoir les évènements de la municipalité de Lac-Simon;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent un montant de deux-cent-cinquante dollars (250,00 \$) plus taxes pour l'édition du napperon pour les évènements de la municipalité de Lac-Simon;

Adoptée

c.c. Trésorerie
Monsieur Richard Charlebois, CLD

92-03-2012

7.6

Financement d'activités Tour du lac Simon BMR et soirée des bénévoles.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des loisirs de Lac-Simon dans l'état actuel des choses;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon informent la municipalité de Chénéville que le montant de deux mille (2 000,00 \$) accordé dans le cadre de l'activité Tour du lac Simon BMR est considéré comme un montant fixe;

QUE monsieur Mario Legault soit autorisé à organiser l'activité Tour du lac Simon BMR pour la municipalité de Lac-Simon;

QUE le montant accordé de deux mille dollars (2 000,00 \$) dans le cadre de la soirée des bénévoles pour l'exercice 2012 soit résilié, car la municipalité de Lac-Simon entend réaliser une activité au cours de l'exercice 2012 pour remercier ses bénévoles.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Mario Legault, municipalité de Chénéville

7.7

93-03-2012

Autorisation de tenir l'évènement des feux d'artifice.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'être autorisé par le ministère fédéral de Transports Canada de la tenue d'activité sur le lac Simon;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon adressent aux autorités désignées du ministère de Transports Canada une demande formelle afin que soit autorisée la tenue du défilé de bateaux lors de l'activité des feux d'artifice le 28 juillet 2012.

Adoptée

c.c. Transports Canada, Bureau de la sécurité nautique, Sécurité maritime

8.

CORRESPONDANCE

8.1

Révision de classement de la protection en incendie pour la municipalité de Lac-Simon.

La firme SCM gestion des risques a mis à jour le classement d'assurance incendie de la municipalité de Lac-Simon.

Il a été établi comme suit :

Classement de la protection des habitations.

Sur une échelle de 1 à 5; la classe 1 étant la meilleure.

- 3B pour la partie de la municipalité en dedans de 8 km de la caserne des pompiers.
- 5 pour la partie de la municipalité au-delà de 8 km de la caserne des pompiers.

Classement des services publics contre l'incendie (commercial et entreprise).

Sur une échelle de 1 à 10; la classe 1 étant la meilleure.

- 9 sur une échelle de 5 km du poste d'incendie.
- 10 pour le reste de la municipalité.

Il se pourrait que pour les citoyens qui se retrouvent à l'intérieur de 8 km de la caserne, il y ait une réduction de leur police d'assurance, car ce classement a été transmis à tous les assureurs.

8.2

Réponse à la demande de réduction de vitesse et ajout d'une traverse pour piétons devant le quai public – chemin Tour-du-Lac.

Considérant la mixité des usagers dans le secteur et les caractéristiques du milieu traversé il y aura à l'été 2012 la mise en œuvre de la réduction de vitesse à 30 km/h et l'installation d'une traverse pour piétons.

8.3

Programme climat municipalité – offre de services professionnels.

Le maire, monsieur Gaston A. Tremblay informe les membres présents qu'il rencontrera le responsable de la firme CIMA afin de bien connaître tous les avantages de ce programme avant d'y donner suite.

Adoptée

c.c. Service professionnel CIMA

8.4

94-03-2012

Demande de dons – pour la création d'un OSBL en Coop Santé.

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une coop santé dans la région;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon octroient un montant de cent dollars (100,00 \$) pour la création d'un OSBL se rapportant à une Coop Santé.

Adoptée

c.c. Trésorerie
OSBL

8.5

Étude sur la production d'un portrait des communautés.

Le maire, monsieur Gaston A. Tremblay informe les citoyens qu'ils sont invités à une rencontre le 15 mars 2012 au centre communautaire situé au 63, rue Hotel de Ville à Chénéville à compter de 19 h dans laquelle monsieur Yves Destroimaisons organisateur communautaire CSSS Papineau présentera une brève description du portrait des communautés des résidents de Chénéville, Duhamel et de Lac-Simon. Ils recevront également un fascicule sur les résultats de l'étude pour notre communauté et il y aura la présentation d'un site internet sur le portrait des communautés de l'Outaouais.

9.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Un citoyen demande où se situera l'endroit de la réduction de vitesse sur le chemin Tour-du-Lac. L'endroit se fera entre la plage municipale située au 760, chemin Tour-du-Lac et le débarcadère situé en face du 849, chemin Tour-du-Lac. Il demande également le coût lors d'une demande d'une dérogation mineure. Le coût est de cinq cents dollars (500,00 \$). Un autre demande lorsque des bornes sèches seront installées y aura-t-il une réduction de leur

prime d'assurance? Il y a lieu d'en discuter avec leur assureur. Un citoyen demande par rapport au règlement 441-2012, est-ce que le coût de la vignette pour les résidents de la municipalité de Chénéville peut-il être réduit. Le coût de la vignette demeurera à cent dollars (100,00 \$).

10.**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE****95-03-2012****Levée de l'assemblée**

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE la séance soit levée à 21 h 30.

Adoptée

Gaston A. Tremblay, M.D. FRCPC
Maire

Jacques Maillé
Directeur général